Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260326-2026_020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BOUILLIE

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 21/03/2026
Date d'affichage : 21/03/2026

Séance du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : BARBEDIENNE Jean-Luc, BLANCHARD Nadine, BOUTROUILLE Marion, BRICHORY Ludovic, CHRETIEN Dominique, GODE Christiane, GOURANTON Anne, HUON Nathalie, LEBRETON Pascal, LEFEBVRE Alexandre, POIRET Marion, POIRIER Pierre, URBAN Sylvain, ZOCCALI Martino

Absents représentés : Josiane BOURGAULT par Nadine BLANCHARD

Secrétaire de séance : Marion POIRET

❖ **2026-020. Désignation des délégués dans les différentes structures extra-municipales :**

Ont été désignés :

- Délégués au SDE :
  Titulaire : LEBRETON Pascal — Suppléant : LEFEBVRE Alexandre
- Délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales) :
  Délégué des élus : CHRETIEN Dominique — Délégué des agents : Coralie DOLO
- Correspondant défense : POIRIER Pierre
- Délégué ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales) : LEBRETON Pascal

Décision : adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Marion POIRET,
Secrétaire de séance

Le Maire,
Pascal LEBRETON

Pour être rendu exécutoire transmis à
Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
le
Publié, notifié le